

NOTE DE FRAIS

Etablie par le capitaine de l'équipe et à renvoyer au Comité du Gers dès le lendemain du championnat

Aucune note de frais reçue plus de 10 jours après le championnat ne sera remboursée.

Madame, Monsieur :

Adresse :

Catégorie du championnat :

Date : Lieu :

Départ « commune du club » :

Arrivée « commune du championnat » :

Le kilométrage sera vérifié par le comité avec Via Michelin.

Frais engagés :

Déplacement – Nb de Km AR : X 0.30€/km = €

Péages = €

Repas (20€ par repas maximum) = €

Frais d'hôtellerie (suivant accord préalable du délégué) = €

Petits déjeuners = €

Total à rembourser = €

Les pièces justificatives sont indispensables pour tous les frais

Le à

Signature :